

REGION LANGUEDOC - ROUSSILLON

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 30 novembre 2005

N° 01.03 **SERVIR - PREMIÈRE PARTIE : LE DIAGNOSTIC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa quatrième partie relative à la région,

Vu le rapport N° 01.03 soumis à l'assemblée,

Considérant,

Dans la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le législateur a prévu que l'Etat puisse déléguer certains de ses dispositifs d'aides aux entreprises aux Régions qui réaliseraient, dans la concertation, un Schéma Régional de Développement Economique.

La Région Languedoc-Roussillon avait engagé cette réflexion bien avant la publication de cette loi en lançant, dès avril 2004, la « Région en Chantier » qui a permis aux élus de rencontrer la population et d'entendre ses propositions.

Cette concertation a été, dans le domaine économique, complétée par deux réunions régionales sur des thématiques particulières :

- les premiers Etats Généraux de l'Artisanat, le 27 octobre 2004,
- les Rencontres de l'Economie Sociale et Solidaire le 10 mars 2005.

L'ensemble de ces travaux a donné lieu à l'élaboration des axes d'une politique économique présentés au fur et à mesure à l'approbation de l'assemblée régionale : création d'entreprises, installation des agriculteurs, immobilier d'entreprises, soutien à l'innovation, aménagement rural, contrats de filière, plateformes technologiques etc.

J'ai souhaité que convergent désormais la sollicitation de la Loi et la démarche déjà engagée par la Région, dans la réalisation d'un Schéma Régional de Développement Economique ou plutôt d'une Stratégie de développement économique dénommée « SERVIR » (Stratégie Economique Régionale de Valorisation et d'Intégration des Ressources) qui serait l'émanation non seulement du travail des élus régionaux mais également d'une large concertation.

Cette démarche doit se réaliser d'une part dans un délai resserré, parce que l'économie n'attend pas, surtout compte tenu de la situation dans laquelle se trouve notre région après 18 ans d'impérialisme, d'autre part avec une volonté forte de ré-ajustement car une stratégie évolue en fonction des résultats obtenus et des évolutions de l'environnement économique.

C'est pourquoi SERVIR sera proposée à l'assemblée régionale lors du vote du budget primitif pour trouver son application dans la réalisation du budget 2006 et un tableau de bord sera instauré début 2006 afin de tirer, chaque année, le bilan d'avancement de SERVIR.

SERVIR implique tous les secteurs du développement économique alors que la loi du 13 août est très restrictive en excluant de facto l'artisanat, l'agriculture et l'économie sociale et solidaire.

Il a semblé à la Région que l'économie était globale et devait donc être abordée comme telle.

Par contre, le tourisme et la formation feront l'objet de Schémas spécifiquement dédiés : le Schéma Régional de Développement Touristique, imposé par la Loi, qui sera achevé au printemps 2006 et le Plan Régional du Développement de la Formation Professionnelle qui sera également présenté en 2006.

SERVIR sera également la résultante d'une concertation qui se déroule de la manière suivante :

- envoi en juin 2005 du questionnaire SERVIR à plus de 115 institutions et personnalités directement concernées par le développement économique,
- sollicitation des deux commissions ad'hoc du CESR,
- présentation le 30 septembre des grandes lignes du diagnostic de SERVIR à ces institutions et personnalités,
- présentation du diagnostic de SERVIR à l'assemblée régionale le 30 novembre 2005,
- élaboration en octobre de l'avant-projet de stratégie prenant en compte les résultats de la Région en Chantier, les premiers axes politiques tracés par la Région et les retours des questionnaires,
- présentation fin octobre-début novembre de cet avant-projet aux institutions et personnalités économiques ainsi qu'à l'Etat afin de recueillir avis et propositions,
- présentation du document final au CESR et vote en assemblée régionale le 23 décembre 2005,
- début 2006, négociations avec l'Etat sur la délégation concernant certaines aides au développement économique conformément à la loi du 13 août 2004 et à sa circulaire d'application,
- début 2006 également, mise en place du tableau de bord permettant de suivre les résultats de SERVIR.

Le diagnostic de SERVIR a été confié par appel d'offres à l'UMR « Mutations des territoires en Europe » CNRS/Université Montpellier III, dirigé par Jean-Paul VOLLE. Cette équipe a été choisie pour sa connaissance fine de l'économie et du territoire du Languedoc-Roussillon. En témoigne le livre publié en 2002 chez Privat « Le Languedoc-Roussillon. 1950-2001 : histoire d'une mutation ».

Rendue exécutoire
le 13/12/2005

Vous avez pu prendre connaissance de la globalité de ce diagnostic dont les grandes lignes ont fait l'objet d'une présentation aux partenaires de la Région le 30 septembre 2005.

Leurs observations ont été intégrées dans ce document final soumis à votre approbation.

SERVIR-Diagnostic est un document qui permet de cerner les potentialités mais aussi les handicaps de notre région. Il doit permettre de faire des choix forts, même si la prégnance des politiques nationale et européenne conjuguée à la volonté délibérée des pouvoirs publics de limiter l'emprise et la responsabilité des régions sur leur développement, en limitent nécessairement la portée.

SERVIR-Diagnostic est en lui-même un choix dans les perspectives qu'il met en évidence. Il doit induire une forte mobilisation régionale sur les priorités de notre développement durable et par conséquent sur les politiques régionales qui en découleront.

SERVIR-Diagnostic est sans concessions dans le sens où il constate des écarts importants qu'il nous faudra combler et la faible marge de manœuvre dont dispose notre région au sein d'un pays en difficulté économique et sociale et dans une économie globalisée investie par des concurrents performants. Il impose de ce fait une volonté politique sans faille et une capacité d'innovation dans les solutions que nous proposons et proposerons à nos concitoyens.

Le Conseil Régional, sur avis de la Commission Développement économique – Recherche Emploi – Economie sociale et solidaire, après en avoir délibéré,

DONNE ACTE ET APPROUVE LE DIAGNOSTIC DE SERVIR

Le Président
Georges FRÊCHE